

Arrêté n° 2026/G-112 portant composition du jury et désignation des concepteurs
de sujets, correcteurs et examinateurs
du concours **de Garde Champêtre Chef** - session 2026

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35, articles L 522-24 et 25) ;
- VU le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 94-935 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2026/G-79 en date du 4 juin 2026 portant ouverture du concours de Garde Champêtre Chef - session 2026 ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin effectué le 28 août 2026 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- Mme Monique MARTIN, Conseillère d'Alsace,
- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz (68),

Collège des fonctionnaires :

- M. Alexandre MONARD, Garde Champêtre Chef P^{al} à Figanières (83), Président du Jury,
- Mme Béatrice SERRA, Animatrice territoriale à Pulversheim (68), représentante de la commission administrative paritaire de catégorie C,

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Sylviane PETER, Attaché T^{al}, Brigade Verte d'Alsace à Soultz (68),
- M. Philippe VANNIER, avocat général près la cour d'appel de Colmar (68), Vice-Président du Jury,

Art. 2 : Les sujets sont conçus ou testés par :

M. Hervé BECK	Garde Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Soultz
Mme Anne BOTTIGELLI	Enseignante, Fonction Publique d'Etat
M. Ahmed HADNA	Formateur indépendant
M. Alexandre MONARD	Garde Champêtre Chef P ^{al} , mairie de Figanières, P ^{dt} du jury
Mme Sylviane PETER	Attaché T ^{al} - Brigade Verte d'Alsace

Art. 3 : Sont désignés en tant que correcteurs :

M. Hervé BECK	Garde Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Soultz
M. Hugues DONNER	Garde Champêtre Chef P ^{al} , chef de service police rurale, mairie de Ménerbes
Mme Anne BOTTIGELLI	Enseignante, Fonction Publique d'Etat
M. Alexandre MONARD	Garde Champêtre Chef P ^{al} , mairie de Figanières, P ^{dt} du jury

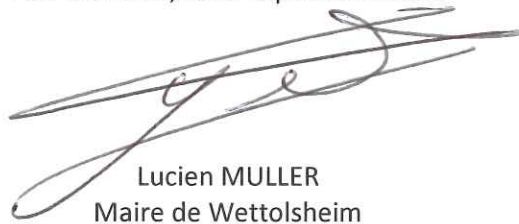
Art. 4 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

M. Hervé BECK	Garde Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Soultz
M. Hugues DONNER	Garde Champêtre Chef P ^{al} , chef de service police rurale, mairie de Ménerbes
Mme Monique MARTIN	Conseillère d'Alsace
M. Alexandre MONARD	Garde Champêtre Chef P ^{al} , mairie de Figanières, P ^{dt} du jury
Mme Béatrice SERRA	Animatrice territoriale à Pulversheim, représentante de la commission administrative paritaire de catégorie C
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz
M. Gilles RENDLER	Directeur du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Mme Sylviane PETER	Attaché T ^{al} - Brigade Verte d'Alsace
M. Philippe VANNIER	Avocat général près la cour d'appel de Colmar, Vice-P ^{dt} du Jury

Art. 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 10 septembre 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G112

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-11T11-40-38.00 (MI272352665)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260910-2026G112-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-112 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours de Garde Champêtre CIV. - session 2026

Date de décision : 10/09/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar_compo_2026g112_GCC_pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/09/26 à 11:40

Date 11/09/26 à 11:40

Date 11/09/26 à 11:47

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa